COMMISSION DEPARTEMENTALE DES TERRAINS ET INSTALLATIONS SPORTIVES

Procès-Verbal n° 20

Réunion du :	**Mardi 28 Mars 2023**
Présidence :	**M. Gérard IVORA**
Secrétaire :	**M. Antoine MANCINO**
Présents :	**MM. André ABLARD – Gérard BORGONI – Albert DI-RE – Jean-Paul RUIZ – André VITIELLO**

CORRESPONDANCES

Ligue Méditerranée :

LMF.TERRAINS le 15 mars 2023 : Dossier technique éclairage stade G. David de Sainte Maxime. Noté.
LMF.TERRAINS le 16 mars 2023 : Réponse au courrier de la C.D.T.I.S. du Var du 31 janvier 2023. Noté.
LMF.TERRAINS le 17 mars 2023 : Demande accompagnement travaux stade Municipal de Le Luc en Provence. Noté.
LMF.TERRAINS le 23 mars 2023 : Demande liste membres C.D.T.I.S. Noté.
LMF.TERRAINS le 24 mars 2023 : PV N° 11 de la C.R.T.I.S. Noté.
LMF.FAFA le 21 mars 2023 : Information FFF à la suite de VW « caravelle ». Noté.
FFF CFTIS le 28 mars 2023 : Séminaire du 12& 13 avril 2023. Noté

Divers :

MAIRIE DE TOULON le 20 mars 2023 : Demande classement éclairage stade de la Ferme des Romarins. Noté.
LA BANQUE POSTALE le 20 mars 2023 : Renseignements pour donner suite à travaux stade des Salins de Saint Tropez. Noté.
MAIRIE DE SAINTE MAXIME le 22 mars 2023 : Demande réunion par suite de travaux stade Rossi. Noté.
NANS SC, club le 23 mars 2023 : Dégradations vestiaires stade B. Mallet de Nans Les Pins. Noté.
ESTEREL COTE D'AZUR AGGLOMERATION le 27 mars 2023 : Demande classement éclairage stade des Manon des Adrets de l'Esterel. Noté.
CCVG le 27 mars 2023 : travaux du stade Murat de Solliès-Pont. Noté.
NANS SC, club le 28 mars 2023 : Devis suite à dégradations vestiaires stade B. Mallet de Nans Les Pins. Noté.

COURRIERS ENVOYES

Ligue Méditerranée :

LMF TERRAINS le 28 mars 2023 : Liste des membres de La C.D.T.I.S. du Var.

Divers :

MAIRIE DE SAINTE MAXIME le 22 mars 2023 : Réponse réunion par suite de travaux stade Rossi.
NANS SC, club le 28 mars 2023 : Réponse aux dégradations vestiaires stade B. Mallet de Nans Les Pins.
MAIRIE DE LE LUC EN PROVENCE le 28 mars 2023 : Contact pris pour accompagnement pour les travaux stade municipal.
LA BANQUE POSTALE le 28 mars 2023 : Renseignements pour les travaux stade des Salins de Saint Tropez.

Il est rappelé aux clubs, aux propriétaires privés et aux collectivités locales que seules les installations d'éclairage conformes au présent règlement peuvent être utilisées en compétitions officielles.

Ainsi les installations d'éclairage des terrains de football utilisées pour l'organisation, fixée dans des Règlements qui leur sont propres, des compétitions officielles sont classées en cinq niveaux : E.1 à E.5.

Le même texte précise que toutes les installations existantes niveau E Foot A11, puissance 100 lux pourront être utilisées pour les compétitions officielles district.

Le Comité de Direction informe les clubs que la situation des installations doit être régularisée au plus tôt.

Les rencontres ne seront plus autorisées sur les stades qui ne n'auront pas été classifiés.

La liste des terrains dont l'éclairage est classé peut être consultée sur la page d'accueil du District – rubrique « informations générales – Liste des terrains et Installations Sportives.

Prochaine réunion
Mardi 21 Mars 2023

Le Président : Gérard IVORA
Le Secrétaire : Antoine MANCINO